



MAIRIE DE
NANTEUIL
DEUX-SÈVRES

COMMUNE DE NANTEUIL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 19 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 mars, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence, M Alain BORDAGE, maire.

Présents : Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Hervé PARTHENAY, Suzette AUZANNET, Nadine ROLLANDEAU, Gilles MEUNIER, Nathalie LIEVENS, Laurence FESTINO, Jean-Paul SAINTON, Catherine BROUSSARD.

Absents excusés : Christophe NAUD, Christelle GERODOLLE (pouvoir donné à Suzette AUZANNET), Nicolas PORTIER (pouvoir donné à Hervé PARTHENAY), Loïc HERVE, Sandra BONNIN-LEGRAND (pouvoir donné à Estelle DRILLAUD GAUVIN), Marina CAPELLAZZO (pouvoir donné à Nathalie LIEVENS), Luigi CAMPA (pouvoir donné à Alain BORDAGE).

Absent non excusé : Diana OBADIA, Damien GALLES

Secrétaire de Séance : Suzette AUZANNET

Date de convocation et d'affichage : 13/03/2025

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
19	19	15

ORDRE DU JOUR

I) Désignation du secrétaire de séance

II) Validation du compte rendu du 19 février 2025

III) Délibérations

- 1) Projet photovoltaïque Exireuil-Nanteuil
- 2) Projet photovoltaïque : Désignation d'une Personne Morale Organisatrice
- 3) Compte Financier Unique
- 4) Budget Primitif 2025
- 5) Affectation du résultat 2025
- 6) Fiscalité locale : votes des taxes
- 7) Subventions 2025

IV) Comptes rendus réunions et informations

- 1) Culture et communication
- 2) Développement local et ressources
- 3) Vivre ensemble
- 4) Environnement et aménagement
- 5) Enfance et jeunesse

V) Questions diverses

Présence et intervention de M SAIGNE, conseiller aux décideurs locaux. Il présente le document de valorisation financière et fiscale 2024 de la commune.

I - Validation du compte rendu du conseil municipal du 19 février 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2025 est validé avec 5 abstentions : Mme Nadine ROLLANDEAU, M. Jean Paul SAINTON, Mme Catherine BROUSSARD, M. Gilles MEUNIER et Mme Suzette AUZANNET car ils étaient absents.

II - Délibérations

1) Compte Financier Unique (D132025)

Comme chaque année, le Compte Financier Unique est présenté aux membres du conseil municipal. Ce compte retrace les recettes et les dépenses de l'exercice N-1, 2024.

Il permet de faire le bilan comptable de la collectivité.

C'est M. Hervé PARTHENAY qui présente les résultats d'exercice 2024 compte tenu de l'absence exceptionnelle et excusée de M. Christophe NAUD en charge des finances.

Les membres du conseil municipal ont reçu ces résultats ainsi que le détail des dépenses et recettes de l'année.

En tant qu'ordonnateur, M. le Maire rappelle qu'il ne peut pas participer à ce vote puisqu'il ne peut pas approuver des dépenses et recettes qu'il a lui-même ordonnées.

M. Hervé PARTHENAY, rappelle que le compte financier unique 2024 est établi conjointement par le Trésorier de St Maixent l'Ecole à la clôture de l'exercice et l'ordonnateur de la collectivité, le Maire.

Après vérification, le compte financier unique 2024, établi conjointement par le receveur et M. le Maire, est donc conforme aux comptes respectifs du receveur et de la collectivité pour l'exercice 2024. Le document est donc établi conformément à la concordance entre les comptes de l'ordonnateur et ceux du receveur.

Après sortie règlementaire du Maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget principal**
- **D'AFFIRMER que le compte financier unique visé et certifié conforme par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part**
- **D'APPROUVER et ARRETER les résultats 2024 ci-dessous du compte financier unique ci-dessous**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer le compte financier unique 2024 du budget principal.**

RESULTATS EXERCICE 2024 BUDGET PRINCIPAL

EXERCICE 2024				
DEPENSES NETTES				
FONCTIONNEMENT	1 040 256.99 €			
INVESTISSEMENT	954 321.49 €			
RECETTES NETTES				
FONCTIONNEMENT	1 263 995.91 €			
INVESTISSEMENT	441 184.43 €			
RESULTATS 2024				
FONCTIONNEMENT	223 738.92 €			
INVESTISSEMENT	-513 137.06 €			
	CLOTURE 2023	AFFECTE A L'INVEST EN 2024	RESULTATS 2024	CLOTURE 2024
INVESTISSEMENT	466 793.77 €	0 €	-513 137.06 €	-46 343.29 €
FONCTIONNEMENT	385 961.67 €	150 000 €	223 738.92 €	459 700.59 €

Reste à réaliser :

Dépenses : 334 400 €

Recettes : 240 000 €

2) Budget primitif 2025 (D142025)

Le budget primitif 2025 est un exercice qui apparaît souvent comme fastidieux mais nécessaire chaque année afin de nous permettre de réaliser l'ensemble de nos projets collectifs dans l'intérêt général explique M. le Maire. Il ajoute que cette proposition de budget a été travaillée en commission finances, le 12 mars dernier.

L'année 2025 est la dernière de notre mandature expose-t-il. Notre budget a vocation à la fois à achever tout ce que nous avons porté jusqu'ici : projet RD611, travaux d'économie d'énergie à l'école, volets de la salle des fêtes, mais fort de nos motivations, certains nouveaux projets vous sont aussi proposés : photovoltaïque au niveau des ateliers municipaux, achat de matériels pour le service technique (tondeuse, taille haie, tronçonneuse). Nous avons choisi de continuer à présenter un budget dynamique à l'image de nos réalisations depuis 5 ans. Il est ambitieux comme chaque année, car les projets, les idées, les envies ne manquent toujours pas au sein de notre équipe et je vous remercie à nouveau pour l'énergie que vous déployez au service de nos concitoyens.

Ce budget s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement pour un montant de **1 432 924.30 €** et en investissement pour **820 340.59 €**.

L'objectif de notre budget est de maintenir un excédent 2025 en section de fonctionnement autour de **230 000 €** et un fond de roulement autour de **400 000 €**.

La dette est également maîtrisée avec la fin de la quasi-totalité de nos prêts en 2029. Il restera alors uniquement le prêt de la RD611, si d'autres emprunts ne sont pas réalisés d'ici-là. Ce qu'il faut néanmoins retenir, c'est que la prochaine mandature aura la même capacité à investir que nous durant ces 6 années.

En termes de gestion du personnel nous avons un ratio autour de 42 % de nos dépenses de fonctionnement depuis 2020 et nous avons pourtant titularisé tous les agents, mis en place la prime mobilité, la participation au volet complémentaire santé et dynamisé les régimes indemnitaires tout en contenant la masse salariale.

Nous avons été plutôt épargnés en termes de baisse des dotations et nos recettes sont plutôt préservées malgré l'inflation que nous avons subie en 2023.

Au niveau de la fiscalité, nous avons pu réaliser une petite dynamique des taux en 2021 et très légère en 2024 (1% sur la taxe foncière bâtie) et l'évolution importante des valeurs locatives depuis quelques années : **3.4 % en 2022, 7.1 % en 2023, 3.9 % en 2024 et 1.7 % en 2025**, la mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants à partir de 2025, nous ont conduit cette année à ne pas proposer de changement de taux, d'autant plus que l'équilibre budgétaire est là, sans nécessité de les augmenter. Pour rappel nos taux sont de **32.41 %** pour la taxe foncière bâtie, **47.23 %** pour la taxe foncière non bâtie et **16.21 %** pour la taxe d'habitation et sur les logements vacants.

Pour terminer, M. le Maire précise que dans le cadre du vote de ce budget, la nomenclature M57, permet au conseil municipal de lui donner la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section. Il précise que cela ne change rien au montant des crédits budgétaires inscrits. Cela permet uniquement d'adapter les dépenses ou recettes d'un chapitre à l'autre et uniquement si cela est nécessaire, et le cas échéant, il en informera le conseil municipal.

Les membres du conseil municipal ont toutes et tous reçu les documents budgétaires. M. le Maire détaille l'ensemble des projets 2025 et les chapitres de la section de fonctionnement.

Après échanges et débats au sein de l'assemblée :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ De valider le budget primitif 2025 qui s'équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 1 432 924.30 € et en investissement pour un montant de 820 340.59 €.

3) Affectation des résultats (D152025)

M. le Maire propose l'affectation du résultat suivante pour 2025 :

➤	Résultat de fonctionnement budget principal 2024	223 738.92 €
➤	Report 2024	<u>235 961.67 €</u>
	Résultat à affecter	459 700.59 €
➤	Résultat d'investissement budget principal 2024	- 513 137.06 €
➤	Report 2023	466 793.77 €
➤	Restes à réaliser Dépenses	334 400.00 €
➤	Restes à réaliser Recettes	<u>240 000.00 €</u>

Besoin de Financement - 140 743.29 €

Compte tenu du besoin de financement, compte tenu des projets 2025 et des résultats en fonctionnement M. le Maire propose d'affecter 200 743.29 € au compte 1068 pour l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de l'affectation suivante :

➤	Dotation aux réserves (1068)	200 743.29 €
➤	Report à nouveau (002)	<u>258 957.30 €</u>
	Total (égal au montant à affecter)	459 700.59 €

4) Fiscalité : vote des taux 2025 (D162025)

M le Maire rappelle :

Les taux 2024 étaient les suivants :

Taxe foncière bâtie	32.41 %
Taxe foncière non bâties	47.23 %
Taxe d'habitation	16.21 %

M. le Maire expose que :

- Compte tenu des projets 2025
- Compte tenu de l'équilibre budgétaire proposé
- Compte tenu des augmentations importantes liées à l'inflation et l'énergie en particulier, que toutes et tous ont dû essayer en 2023 et en 2024,
- Compte tenu de la dynamique des valeurs locatives ces dernières années
- Compte tenu de la mise en place d'une taxe sur les logements vacants (qui prend effet à partir de cette année,

En 2025, sans modification des taux, la collectivité devrait obtenir un produit supplémentaire autour de 8000 euros à minima. C'est pourquoi il propose de maintenir les taux de fiscalité identique à l'année précédente.

Après échange au sein du Conseil Municipal, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des taux 2025 suivants :

➤	TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) :	32.41 %
➤	TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES (TFPNB) :	47.23 %
➤	TAXE D'HABITATION :	16.21 %

5) Subventions 2025 (D172025)

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN a présenté à l'ensemble des membres du conseil municipal les propositions de la commission culture et communication : Subventions 2025. Concernant la subvention pour les étudiantes et étudiants nanteuillais, cette somme n'est pas fléchée sur ce tableau mais pourra être déclenchée si nécessaire et après que les élues et élus aient déterminé une feuille de route

La commune est adhérente par l'intermédiaire de la communauté de communes Haut Val de Sèvre.

Le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) propose d'assurer cette mission sur simple adhésion.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **De désigner le CRER comme Personne Morale Organisatrice de l'opération d'autoconsommation collective portée par la commune.**

III - Comptes-rendus réunions et informations

1) Culture et communication

M. le Maire et Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN rappellent que des réunions de quartier sont prévues les 29 mars pour les secteurs de Chavagné et la Ripaille, le 5 avril pour les secteurs Le Bourg et la Renaissance et le 6 avril les secteurs de Faye et Pallu. L'objectif de ces rencontres est d'échanger avec les habitantes et habitants sur les projets de quartier, les retours sur les réalisations et les souhaits à venir. Les horaires sont consultables sur le site Internet de la commune et des flyers ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres.

2) Environnement et aménagement

M. Hervé PARTHENAY explique que les agents du service technique ont réalisé le désherbage avec le Ripagreen, des copeaux ont été mis aux pieds des arbres et il y aura à nouveau de la fétuque au cimetière. Des devis pour le renouvellement de la tondeuse sont en cours mais un engin ressort du lot tant sur l'aspect technique que sur le prix explique M. Hervé PARTHENAY.

Pour finir, la formation signalisation de chantier et taille des arbres a été effectuée par 2 agents. La balayeuse a été passée ces dernières semaines.

3) Enfance et jeunesse

Mme Suzette AUZANNET évoque la 2^{ème} réunion du Conseil Municipal des Jeunes. Les enfants ont plusieurs projets : aménagement de la cour, cabane en bois en lieu et place du bac à sable, plantes et fleurs, banc de l'amitié, potager dans le terrain au-dessus de l'école, repeindre la table de ping-pong, réaliser une fresque sur un mur, planter un arbre de la laïcité et installer une ruche dans un terrain mitoyen.

A la rentrée 2025 : 19 départs et 14 arrivées. Les effectifs se maintiennent puisqu'il devrait y avoir environ 135 élèves pour la prochaine rentrée.

IV - Questions diverses

Le P'tit Toqué ne serait pas encore repris finalement indique M. le Maire.

Concernant le recensement : tout s'est bien passé. Nous avons perdu 60 habitants alors qu'il y a 11 foyers de plus explique M. le Maire.

Mme Laurence FESTINO demande pourquoi le container à verre au niveau des sapins n'a pas été remis. Quand le sera-t-il ? C'est en cours répond M. le Maire.

Le terrain de boule, le vestiaire, le terrain de foot ont été sollicités par la COOPERL. M. le Maire propose de louer ces installations autour de 200 € la journée. Cela fera l'objet d'une délibération.

Concernant les animaux en divagation les tarifs devraient être revalorisés lors du prochain conseil municipal passant de 50 à 70 € pour le ramassage et de 5 à 10 € pour la journée fourrière.

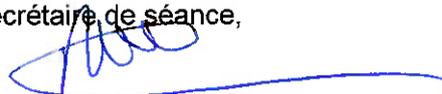
Concernant la demande de fond vert pour les travaux de l'école, la demande est reportée en 2025.

Fin de la séance : 22h25

Le Maire,



La secrétaire de séance,



définissant les conditions d'attribution de ce dispositif explique Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN.

Elle indique également que des règles ont été fixées quant à l'octroi des subventions notamment le nombre d'adhérentes et adhérents ou suivant les projets proposés. L'écart de 5 625 € entre 2024 et 2025 est surtout relatif au voyage scolaire cette année (tous les 3 ans), qui va permettre aux enfants de partir en Auvergne durant 3 jours. Il y a également 1000 € en faveur de Mayotte dont la subvention avait été validée lors du conseil municipal de janvier.

ASSOCIATIONS	BUDGET 2025	ASSOCIATIONS	BUDGET 2025
ACCA	150.00	Gym Saint Maixent	150.00
Akro D'Scène	150.00	Les amis de l'hôpital	150.00
L'amicale du 3 ^{ème} âge	150.00	Protection civique : Mayotte	1000.00
Les Fines Aiguilles	150.00	AS Collège Denfert Rochereau	100.00
Conseil Parents Elèves	1 000.00	Comité des foires	100.00
Coopérative Scolaire	9 450.00	Ecole de musique de Saint-Maixent	50.00
Val de Sèvre Cyclisme	650.00	FNATH (accidentés du travail)	150.00
Les Amis de la TSF	150.00	Ecrire Compter Lire Apprendre	50.00
Les cousettes solidaires	150.00	Assoc Conciliateurs Justice	150.00
Loisirs Nanteuil Activités	650.00	AFSEP	50.00
Nanteuil VTT Passion	780.00	Comité USEP	420.00
Villenfolie	250.00	UDAF	170.00
Amour Protection des Animaux	100.00	Restaurant du cœur	50.00
FC Ste Eanne Salles	150.00	Fond dept aide aux jeunes	100.00
Rugby Saint-Maixent L'Ecole	150.00	Fond solidarité au logement	50.00
			16 820 €
		Total subventions 2025	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider le tableau tel que proposé ci-dessus pour l'octroi des subventions 2025.**

6) Projet photovoltaïque Exireuil-Nanteuil (D182025)

L'entreprise TotalEnergie a déposé une demande de permis relative à l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol au niveau de l'ancienne carrière. M. le Maire de Nanteuil, M. le commissaire enquêteur, M. le Maire d'Exireuil et de Saint-Maixent -L'Ecole se sont rendus sur site. Une étude relative à la gestion de l'eau a été demandée pour compléter le dossier. M. le Maire se dit pour autant favorable à ce projet sous réserve des résultats de l'étude complémentaire. Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN explique quant à elle s'opposer à ce permis. D'une part parce que l'entreprise TotalEnergie est une entreprise aux pratiques polluantes explique-t-elle et d'autre part parce que ce type de projet serait plus pertinent sur des toitures plutôt qu'au sol, mobilisant ainsi une surface de terre conséquente. Elle ajoute que les associations Deux-Sèvres Nature Environnement, le Groupe Ornithologique des Deux Sèvres, et la Députée Mme Delphine BATHO ont adressé respectivement leurs contributions argumentées dans le cadre de l'enquête publique indiquant en quoi ce projet n'était pas respectueux de l'environnement. Mme Nathalie LIEVENS ayant le pouvoir de Mme Marina CAPELLAZZO et Mme Laurence FESTINO, ont voté l'abstention pour ce projet. Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN, ayant le pouvoir de Mme Sandra BONNIN LEGRAND a voté contre ce projet.

Le conseil municipal donne donc un avis favorable avec 10 voix pour, 3 abstentions et 2 voix contre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec 10 voix pour, 3 abstentions et 2 voix contre :

- **De donner un avis favorable au projet de centrale photovoltaïque au niveau de l'ancienne carrière sur les communes de Nanteuil et Exireuil.**
- **D'autoriser M le Maire à signer tout document afférent à cette décision.**

7) Photovoltaïque Nanteuil (D192025)

Dans le cadre du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des ateliers municipaux, le conseil municipal doit désigner une Personne Morale Organisatrice d'opération d'autoconsommation collective.